

État des Chapelles publiques de la paroisse de Joursac

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	Notre Dame a) de Vrai Secours	St Cadore a) <u> </u>	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b) La fabrique	b) La fabrique	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d) pas le dimanche certaines	- probablement après 632, année où la chapelle a été bâtie	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e) oui	e) oui	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) 2 fois - le dimanche 1er juin et le 8 juil.	f) 2 fois - le dimanche en juillet et 1er août	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.	g) quelques messes semainières	g) néant	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h) par les paroissiens	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?	i) aucun	i) aucun	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j) non	j) non	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	2 Kilomètres k)	4 Kilomètres k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l) Bon	l) Bon en partie	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	400 environ m)	200 environ m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n) Il n'y a pas de messe le dimanche	n) Il n'y a pas de messe le dimanche	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Jouesmac'h

Ce communiqué m'arrivant à Lander, je n'ai pas sous la main les pièces nécessaires pour des réponses plus précises.

1° Date d'érection. *→ au printemps de l'an 1896*

2° Nom du propriétaire. . . *M^r le Vicomte de Cambourg*

3° Messes célébrées chaque année.

— ou chaque mois . . .

— ou chaque semaine.

La M^{te} Messe y est célébrée tous les jours

4° Indult pontifical

M^r de Cambourg a obtenu un Indult au printemps de 1896 l'autorisant à avoir chez lui une chapelle privée.

— sa date.

Moi abbé Dumont en arrivant à Paris le 1^{er} juillet 1896, j'ai été muni pour mon compte particulier d'un Indult obtenu pour raisons de santé et perpétuel par l'intermédiaire de la Curie archiepiscopale de Turin, et visé à mon arrivée par M^r Vallan

— Est-il au nom du propriétaire actuel ? . .

L'Indult de M^r de Cambourg a été obtenu par l'Evêché de Quimper. Il était pour sept ans et pas conséquent la durée doit être expirée, de sorte que, le mieux est de paraître, on peut même n'en pas parler.

— A-t-il reçu le visa de l'Evêché ?